



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.34
10 juillet 1992

FRANCAIS SEULEMENT

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION
DANS LEURS REGIONS ET LEUR PAYS ET SUR LES PROGRES ACCOMPLIS
QUANT A LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES DEPUIS LA
CINQUIEME CONFERENCE

Rapport de la France

Document présenté par la France**

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Préparé par Sylvie Lejeune, Institut géographique national.

Les mêmes principes de transcription ont été adoptés pour une nouvelle cartographie au 1:25 000 et au 1:50 000 de la collectivité territoriale de Mayotte. La Commission en a contrôlé les états des noms en 1991.

■ Cartes générales

La Commission est intervenue pour la révision des noms des cartes du Monde politique (1990) et du Monde francophone (1989) au 1:33 000 000, ainsi que pour ceux de la carte "France physique" au 1:1 400 000.

La nouvelle version en français des deux premières cartes a donné lieu à une étude complète de chaque toponyme, portant sur son importance, sa nature, sa localisation et la graphie à adopter. Pour les langues n'utilisant pas l'alphabet latin, la Commission a recommandé une translittération basée sur la phonétique française pour l'arabe et le cyrillique, et sur la phonétique anglaise pour les langues de l'Inde ; la transcription en "pinyin" a été préconisée pour le chinois. Un index alphabétique de 4 000 toponymes a été porté sur la carte du Monde politique.

La carte de la France physique, précédemment au 1:1 750 000, a été entièrement revue, pour déterminer le plus précisément possible les principales entités physiques et géographiques du pays, et en donner les appellations modernes. Cette carte, éditée au 1:1 400 000 en janvier 1992, constitue l'un des documents de référence pour la nomenclature nationale concise actuellement en cours d'élaboration.

Les bases de données informatisées

L'Institut Géographique National a pris une part active dans le développement des systèmes d'information géographique, en décidant de constituer de nouvelles bases de données dans ce domaine, et en particulier :

- une base de données administrative, comportant les limites et les noms des entités administratives de la France, à savoir les communes, cantons, départements et régions. D'après les lois en vigueur, seuls ces noms issus du Ministère de l'Intérieur et publiés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) présentent un caractère officiel. Les diverses administrations sont tenues d'adopter ces formes seules pour leurs publications ;

- une base de données cartographique, saisie à partir de la série au 1:50 000 pour une meilleure précision, avec une sélection des objets géographiques pour une utilisation à l'échelle du 1:100 000. La toponymie de cette base est celle relevée sur la dernière édition de la carte au 1:25 000 ;

- une base de données topographique, saisie à partir de photos aériennes au 1:30 000. L'ensemble de la toponymie de cette base est relevé sur le terrain et contrôlé par la Commission, ces travaux ayant remplacé la réfection traditionnelle. Ce programme, opérationnel depuis 1990, comporte actuellement une quinzaine de feuilles au 1:50 000 par an ; chaque feuille comprend de 100 à 150 000 objets, qui ne possèdent pas tous un toponyme. Utilisée déjà dans les systèmes d'information géographique (S.I.G.) des départements du Vaucluse et de l'Hérault, cette base servira ultérieurement à la publication des cartes au 1:25 000 ;

- une base de données routière, Géoroute, qui décrira tout le réseau routier français et la voirie des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, avec toutes leurs adresses postales ;

- une base de données toponymique, commencée au début des années 1980 en vue de saisir l'ensemble des toponymes figurant sur la carte de base au 1:25 000, soit environ 1 700 000 noms. Dans sa forme actuelle de saisie sur micro-ordinateur, le programme comporte en moyenne 150 feuilles au 1:50 000 par an, l'achèvement de la saisie initiale étant prévu pour 1993. Ce programme intègre également les toponymes nouveaux ou corrigés relevés sur le terrain pour les besoins de la base de données topographique. Depuis un an, l'IGN étudie simultanément l'organisation de ce fichier, pour le moment disponible uniquement sur disquettes et par feuilles au 1:50 000, en une véritable base informatisée. Le chargement sur ordinateur central sous logiciel ORACLE d'un département complet, celui d'Ile-et-Vilaine (35) vient d'être réalisé, et des essais sont en cours avant la poursuite de cette procédure.

Etudes et travaux d'intérêt général

La Commission de toponymie a poursuivi son étude sur les exonymes européens. Une liste des principaux exonymes d'Europe a été établie à l'occasion de la réunion de la division romano-hellénique en octobre 1990 à Paris. Ce document a été présenté à la 15^e session du groupe d'experts à Genève au mois de novembre 1990 (document de travail n° 35). Une étude sur les exonymes des pays, capitales et divisions administratives pour l'Europe, dans les langues de la division romano-hellénique, est actuellement en cours.

Depuis la parution de la 4^{ème} édition du document "Pays et Capitales du Monde", en juillet 1985, la Commission a continué le recueil et l'étude des noms des divisions administratives des pays indépendants, et a procédé aux mises à jour indispensables. Ces études ont fait l'objet de publications séparées, soit quatre fascicules sur les divisions administratives d'Amérique, d'Europe, d'Afrique et d'Asie, et trois fiches de mise à jour. Les noms sont donnés en français et dans les langues officielles locales, avec des notes concernant les variantes orthographiques et les formes anciennes. L'objectif qui a été fixé est de publier une 5^{ème} édition de "Pays et Capitales du Monde" en un volume, comprenant, outre la liste des pays indépendants et des entités secondaires mises à jour, la liste des divisions administratives de tous les pays du monde, ainsi qu'un index alphabétique général de tous les noms cités. Cette 5^{ème} édition est prévue pour 1993.

Enfin, la Commission a entrepris une nomenclature nationale concise, qui recensera d'une part les principales entités géographico-historiques et d'autre part les villes, jusqu'aux chefs-lieux de cantons. L'objectif de cette étude est de répondre aux besoins des cartes dérivées et générales, par la mise au point d'une liste des plus importants toponymes français normalisés et actualisés à l'aide d'ouvrages modernes. Les noms retenus sont le plus souvent conformes à l'usage national actuel, quelques variantes anciennes ou d'usages particuliers pouvant également être indiquées.

Cette nomenclature devrait comporter entre 1 500 et 2 000 toponymes pour les détails géographiques, auxquels viendront s'ajouter environ 3 900 noms de chefs-lieux de cantons. Enfin, l'intégration de la nomenclature concise dans la base de données toponymique a été prévue, et les premiers essais viennent d'avoir lieu.

Activités menées au niveau national

Des actions de normalisation se sont développées au cours des cinq dernières années, au sein des principaux organismes officiels.

Commission nationale de toponymie

La France possède une commission nationale de toponymie, commission interministérielle du Conseil national de l'information géographique, lui-même institué par décret du 26 juillet 1985. Cette commission nationale, dont la composition et le mandat ont été présentés à Montréal en 1987, a consacré le début de son activité à la détermination d'une véritable politique française en matière de toponymie. Elle a par ailleurs initié plusieurs actions particulières :

- la constitution d'un dictionnaire national des lieux habités au 19^e et 20^e siècles. Cet ouvrage sera établi en comparant les résultats d'une enquête postale datant de 1847, riche d'un million de toponymes, avec les données actuelles issues de la base de données toponymique de l'Institut Géographique National. Ce dictionnaire devrait permettre l'analyse précise de la répartition des toponymes en France, et la valorisation du patrimoine linguistique national ;

- un projet de directive portant sur l'attribution de toponymes aux formes du relief maritime situées dans les eaux placées sous la responsabilité de la France aux termes de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982). Le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) a mis au point une série de principes en application pour la France des directives élaborées conjointement par l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), la Commission Océanographique Internationale (COI) et le Groupe d'Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques (GENUNG). Ces principes ont reçu l'accord de la Commission nationale de toponymie du CNIG, qui est en France l'autorité responsable de l'approbation des toponymes maritimes. Le SHOM a reçu délégation du CNIG pour mettre en oeuvre les dispositions pratiques relatives à cette directive.

Association française de normalisation (AFNOR)

Le groupe de travail au sein d'une commission de l'AFNOR, plus spécialement chargée de la mise à jour de la norme ISO 3166 "Codes pour la représentation des noms de pays", a décidé d'étendre celle-ci aux divisions administratives des pays. Ce point recouvre l'étude de "Pays et Capitales du Monde", qui sert donc de document de référence pour l'extension de cette norme.

Commission de terminologie du Ministère des Affaires Etrangères

Une commission de terminologie instituée en février 1984 auprès du Ministère des Affaires Etrangères a mis au point une liste des noms d'Etats et de capitales en français, recommandés par un arrêté du 14 octobre 1985, publié au Journal Officiel du 22 octobre 1985. Recréée par un arrêté du 5 septembre 1990, cette commission a décidé d'entreprendre la révision de cette liste, qui dans sa nouvelle version comprendra également les noms des habitants, et les variantes correspondant aux différents usages : diplomatique, cartographique, des moyens d'information, etc. La Commission de terminologie a presque terminé ses travaux, et elle devrait rendre ses conclusions avant la fin de 1992.

Bibliothèque Nationale

La Bibliothèque Nationale a automatisé depuis 1987 le catalogage des documents cartographiques qu'elle détient en dépôt légal, constituant ainsi une base de données bibliographique appelée BN-OPALINE.

Afin de faciliter l'accès aux documents, la publication annuelle issue de cette base offre trois types de recherches :

- . par auteur (cartographes, rédacteurs, éditeurs, ...),
- . par thème (sujet du document cartographique),
- . par nom géographique (ville, division administrative, Etat, accident géographique).

L'index géographique, de loin le plus important, comporte outre les toponymes eux-mêmes, des renseignements concernant en particulier les localisations géographiques, la nature des détails concernés, et la date des documents. L'indexation pour les territoires étrangers se fait à partir des toponymes locaux, en tenant compte de l'existence ou non d'un exonyme.

Une notice de présentation de cet index a été élaborée en collaboration avec la Commission de toponymie de l'IGN. Les définitions retenues pour le glossaire technique sont conformes aux recommandations du GENUNG.
